

**Analyse du document de l'ONUDC :
"Un résumé des points de vue et un aperçu des options et des modalités pour la
prochaine phase du Mécanisme d'examen de l'application de la CNUCC".**

**UNCAC Coalition
3 février 2025
Document de travail**

L'UNCAC Coalition a analysé le document de l'ONUDC sur les options et les modalités de la prochaine phase du Mécanisme d'examen de l'application (IRM) qui sera discuté lors de la réunion du Groupe d'examen de l'application (IRG) du 17 au 21 février. Notre analyse identifie les options du document qui, selon l'UNCAC Coalition, amélioreront l'IRM dans sa prochaine phase. Il est important de noter que nous avons également présenté des recommandations supplémentaires qui ne figurent pas dans le document sur les options de l'ONUDC et qui sont cruciales pour renforcer l'IRM dans sa prochaine phase

Alors que les États Parties ont souligné la nécessité d'une plus grande transparence et d'une participation accrue de la société civile aux examens et au suivi des pays lors des réunions et des tables rondes du Groupe d'examen de l'application de 2024, le document de l'ONUDC ne comporte pas d'options pour remédier aux principales faiblesses du IRM dans ces domaines.¹ Nous avons formulé des recommandations concrètes dans le présent document pour remédier à ces omissions importantes (voir la section " Ce qui manque " sous chaque thème).

Nous encourageons la délégation de votre pays à faire des déclarations détaillées lors de la réunion de l'IRG qui vont au-delà de ce qui est contenu dans le document sur les options et qui soutiennent les recommandations décrites ci-dessous pour rendre l'IRM plus transparent, plus inclusif, plus efficace et plus efficient. Pour des informations plus détaillées, veuillez également consulter les [Principales Recommandations](#) de l'UNCAC Coalition pour rendre l'IRM plus efficace.

1. Champ d'application du mécanisme de suivi :

Options à soutenir :

- Le champ d'application de la prochaine phase devrait se concentrer sur les quatre éléments décrits dans le document sur les options afin de créer un mécanisme de suivi efficace et significatif : ²

¹ Document de l'ONUDC (2023), [Lessons learned from other review mechanisms on their operation and transition to a next phase \(part II\)](#), Section F. sur Inclusion of non-governmental actors, qui indique que les mécanismes d'examen étudiés impliquent des acteurs non gouvernementaux de diverses manières dans le processus d'examen et ont lancé des réformes et des orientations pour faciliter l'engagement de la société civile dans les examens. Il conclut que "du point de vue des représentants du secrétariat consultés, les expériences d'implication des parties prenantes non gouvernementales dans l'exercice d'examen ont été positives. Les contributions de ces parties prenantes sont considérées comme améliorant la qualité des rapports d'examen de pays publiés par les mécanismes d'examen par les pairs et comme aidant au suivi national".

² Document de l'ONUDC (2025), ["Summary of views and an outline of options and modalities in relation to the next phase of the Mechanism for the Review of Implementation of the United Nations Convention against Corruption"](#), Section 3, A1 a-e, p. 7.

- Suivi de la **mise en œuvre des recommandations** reçues lors de la première phase.
- Examiner les **nouveaux développements survenus** depuis la première phase d'examen.³
- Examiner **la prestation de l'assistance technique** fournie et déterminer si elle était suffisante.⁴
- Identifier les **nouvelles réussites et les bonnes pratiques** depuis les derniers examens, ou les développements concernant les réussites et les bonnes pratiques identifiées lors de la première phase d'examen.

Ce qui manque :

- Les pairs examinateurs devraient pouvoir **décider des sources d'information sur lesquelles ils s'appuient** pour examiner ces éléments lors des examens, y compris d'autres documents des Nations Unies tels que les Examens périodiques universels (EPU), les documents d'autres examens anti-corruption, les rapports et recherches non gouvernementaux, les rapports parallèles de la société civile et d'autres sources d'information crédibles.⁵

2. Approche pour l'évaluation de l'efficacité des mesures :⁶

Options à soutenir :

- La prochaine phase du IRM doit analyser l'efficacité des dispositions de la CNUCC dans la pratique pour être crédible et avoir un impact.⁷ Bien qu'il existe différentes façons d'aborder cette question, une évaluation quantitative et qualitative pourrait s'avérer précieuse. L'une des options suggérées dans le document est

³ Les nouveaux développements doivent prendre en compte des aspects tels que les changements apportés aux cadres de lutte contre la corruption et leur mise en œuvre, les améliorations notables, les nouveaux risques de corruption et la manière dont les résolutions pertinentes de la COSP ont été mises en œuvre dans un pays, compte tenu du contexte spécifique de ce pays et des risques de corruption.

⁴ L'examen des efforts d'assistance technique devrait porter sur l'état de l'assistance technique fournie à la suite des examens de la première phase, en évaluant la qualité de la fourniture et l'impact, ainsi que les partenaires impliqués.

⁵ Document de l'ONUDC (2024), "[Méthodes et indicateurs pour mesurer la corruption et l'efficacité des cadres de lutte contre la corruption](#)". Le document souligne le rôle précieux que jouent les parties prenantes non gouvernementales pour aider les gouvernements à valider ou à recouper les informations dans le cadre des efforts de mesure, voir le paragraphe 95 : qui conclut "Presque toutes les contributions ont souligné le rôle des parties prenantes non gouvernementales dans l'élaboration et la conduite de tout exercice de mesure, ainsi que l'utilité de rapports ou d'enquêtes parallèles réalisés par des organismes non gouvernementaux qui ont alimenté les travaux menés par les autorités publiques ou aidé à valider ou à recouper les résultats de ces travaux. Le secteur privé, la société civile et le monde universitaire ont souvent été cités comme des acteurs précieux dans ces exercices, et ils ont souvent été interrogés ou consultés lors de l'élaboration d'une méthodologie. Parmi les autres acteurs cités figurent les juges, les journalistes, les hommes politiques, les analystes, les médias, les organisations internationales, les donateurs et les représentants d'associations professionnelles".

⁶ Le texte de la CNUCC comporte 37 mentions du terme "efficace", souvent en relation avec la nécessité d'appliquer effectivement les dispositions de la CNUCC.

⁷ Document de l'ONUDC (janvier 2025), A.2, 11, p.3 : "La majorité des États parties ayant répondu ont soutenu l'inclusion d'une analyse de la mise en œuvre pratique ou de l'efficacité des mesures prises pour mettre en œuvre la Convention".

l'élaboration d'une série de questions auxquelles les États parties répondraient, en se concentrant sur l'existence d'un cadre juridique ou d'autres mesures, l'adéquation du cadre juridique ou d'autres mesures, les résultats ou l'impact du cadre juridique ou d'autres mesures, et le niveau de progrès réalisé grâce à la mise en œuvre de la CNUCC.⁸

Ce qui manque :

- Les aspects suivants devraient être examinés dans le cadre de toute méthodologie visant à évaluer l'efficacité et l'impact du cadre juridique du pays : les failles et les lacunes du cadre juridique et politique ; la mise en place d'organes et d'institutions pertinents, y compris si leurs ressources, leur indépendance, leurs mandats, leur transparence et leurs activités sont adéquats pour promouvoir une mise en œuvre efficace de la CNUCC ; les activités détaillées visant à promouvoir les mesures et la conformité (activités préventives, sensibilisation, mécanismes de contrôle, etc.) ainsi que les actions d'investigation et de mise en œuvre.⁹

3. Assistance technique :

Options à soutenir : (soutenir toutes les options proposées dans le document)¹⁰

- Fournir **une analyse plus détaillée des besoins d'assistance technique** qui renvoie à la description, aux conclusions et aux recommandations du résumé. Les documents finaux devraient inclure des recommandations spécifiques en matière d'assistance technique pour relever les défis identifiés dans l'examen et identifier les bénéficiaires visés.
- Proposer une session d'assistance technique dédiée pendant ou après la visite du pays.
- Rencontrer les donateurs à la demande de l'État partie examiné.

Ce qui manque :

- Un **processus de suivi** devrait être mis en place **pour contrôler et promouvoir la mise en œuvre d'efforts d'assistance technique ciblés** afin de répondre aux besoins identifiés lors des examens par pays ; le suivi de l'assistance technique devrait être inclus dans le processus structuré et régulier d'établissement de rapports.
- Évaluer les besoins d'assistance technique de la première phase et leur impact sur la mise en œuvre des recommandations.
- Pour accroître la transparence des projets d'assistance technique, **créer une base de données publique de tous les projets d'assistance technique et des partenaires impliqués.**

⁸ Document de l'ONUDC (2025), tableau 1, option 2, p. 6-7. Le document mentionne également la possibilité d'utiliser une méthodologie standardisée et basée sur des indicateurs pour générer des données qualitatives qui peuvent aider à évaluer l'efficacité.

⁹ Les États parties peuvent également utiliser les [conseils de l'ONUDC](#) sur la manière de remplir le questionnaire d'auto-évaluation du deuxième cycle de la première phase.

¹⁰ Document de l'ONUDC, tableau 9, p. 9.

- Pour maximiser l'impact de l'assistance technique et des efforts de renforcement des capacités et **encourager les approches multipartites**, promouvoir la participation des parties prenantes telles que les ONG, les organisations internationales et régionales et les donateurs.

4. Séquence thématique et rapport après la conclusion d'un examen :

Options à soutenir :

- Un **processus de rapport structuré et régulier** est essentiel pour garantir la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations de manière efficace et en temps voulu.¹¹
 - Le document propose d'établir des rapports à intervalles réguliers à l'intention de la IRG, qui pourraient être présentés oralement ou par écrit et téléchargés sur le site web de la IRG ou sur les sites web des profils des pays. Nous sommes favorables à ce que les pays soumettent et publient des rapports d'avancement annuels, qui devraient inclure des rapports sur l'état de la mise en œuvre des recommandations, les nouveaux développements, l'assistance technique et la manière dont les parties prenantes ont été impliquées dans le suivi.
 - Élaborer et utiliser des modèles de rapport pour faciliter la communication d'informations à l'issue d'un examen.
 - Créer un tableau de bord des bonnes pratiques et des recommandations, accessible au public, ainsi qu'une matrice de suivi

Ce qui manque :

- Il est important que la séquence thématique convenue par les États Parties couvre tous les chapitres de la CNUCC et garantisse que les examens par pays de chaque cycle soient effectués en temps voulu et de manière efficace, avec des **délais clairs pour l'achèvement des examens, le suivi et l'établissement de rapports** que les pays et l'ONUSD sont tenus de respecter.
- L'ONUSD devrait publier un communiqué de presse à l'issue d'un examen national afin de sensibiliser le public et les principales parties prenantes aux conclusions, aux résultats et aux recommandations de l'examen.
- Le processus d'établissement des rapports après l'achèvement de l'examen d'un pays devrait tenir compte du fait que les recommandations formulées lors des cycles précédents ont été respectées ; les questions qui doivent encore être traitées devraient être ajoutées aux recommandations du cycle d'examen en cours.

¹¹ Voir l'option 2 du tableau 3, p. 7. Le document de l'ONUSD indique que "les États Parties ont discuté de la manière dont les rapports sur les mesures prises et les réalisations après la conclusion d'un examen peuvent être utilisés pour renforcer l'efficacité et l'impact du mécanisme d'examen de l'application, en s'inspirant en partie d'autres mécanismes d'examen par les pairs anticorruption en place pour faciliter l'établissement de rapports périodiques sur les mesures prises après la conclusion d'un examen". (voir C 16).

- Les pays devraient **organiser des dialogues et des réunions avec les parties prenantes afin d'élaborer conjointement un plan d'action de suivi** pour mettre en œuvre les recommandations de l'examen et inviter les acteurs de la société civile à apporter des contributions écrites sur le processus de suivi et l'établissement de rapports.
- Lorsque les examens sont terminés, les États Parties et les pairs examinateurs doivent présenter leurs conclusions au IRG ; les États Parties doivent également fournir régulièrement au IRG des mises à jour sur l'état d'avancement du suivi des examens.
- **Les États Parties devraient rendre compte oralement et par écrit des mesures de suivi prises pour mettre en œuvre les recommandations de l'examen**, y compris les besoins en matière d'assistance technique, et des nouveaux développements lors des conférences des États Parties.
- **Les acteurs de la société civile devraient être autorisés à participer en tant qu'observateurs aux réunions du IRG et de tous les autres organes subsidiaires de la CNUCC** et à présenter des rapports parallèles de la société civile et des soumissions sur la mise en œuvre de la CNUCC dans des pays spécifiques dans le cadre des discussions du IRG.

5. Collecte d'informations, technologies de l'information et tirage au sort

Options à soutenir :

- **Élaborer et publier des tableaux de bord des résultats des examens horizontaux** qui pourraient couvrir les bonnes pratiques, les recommandations et les besoins d'assistance technique. Cela permettra d'accroître la transparence et de promouvoir un suivi plus efficace.¹²
- Si une solution informatique est adoptée, l'UNCAC Coalition soutient l'option 1, qui utiliserait la technologie non seulement pour faciliter la collecte d'informations, l'examen documentaire et la rédaction du résumé et du rapport, mais aussi pour faciliter la communication des mesures prises pour répondre aux recommandations une fois l'examen terminé, pour permettre aux pays d'assurer le suivi de leurs examens (par exemple en utilisant des modèles de plans d'action) et pour disposer de fonctions analytiques qui pourraient être utilisées pour des tableaux de bord sur les résultats des examens horizontaux.¹³ **Lors de l'élaboration des plans d'action, il est important que les pays sollicitent l'avis des parties prenantes non gouvernementales** ; les plans d'action achevés devraient être publiés sur la page du profil du pays de l'ONUDC.¹⁴

Ce qui manque :

¹² Voir le document de l'ONUDC, tableau 8, p. 9.

¹³ Voir le document de l'ONUDC, tableau 8, option 1, p. 9.

¹⁴ Voir la [déclaration politique de l'UNGASS](#) (paragraphe 21 et 31), la résolution 10/1 de la CoSP10, les PO 8, 9 et 13 et le préambule : [Atlanta 2023 : promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans la lutte contre la corruption](#).

- **Le document n'aborde pas le rôle essentiel de la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux qui apportent leur expertise, leurs perspectives et leur expérience précieuses au processus d'examen des pays et au suivi.**¹⁵ La société civile et les parties prenantes non gouvernementales devraient être impliquées à des étapes clés du processus, notamment en fournissant des informations sur la mise en œuvre de la CNUCC par un pays dans le cadre de la préparation de la liste de contrôle pour l'auto-évaluation, en contribuant à l'élaboration des documents finaux, en participant aux visites d'examen des pays et en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action de suivi et des rapports de suivi.
- **Les pairs examinateurs devraient être en mesure d'intégrer les conclusions d'autres mécanismes d'examen de la lutte contre la corruption et d'autres examens pertinents** dans les rapports d'examen par pays de la CNUCC.
- **Le lancement de l'examen devrait être annoncé publiquement et un appel devrait être lancé au début du processus d'examen aux parties prenantes non gouvernementales pour qu'elles fassent des propositions** sur la mise en œuvre de la CNUCC dans le pays examiné ; ces propositions devraient être placées sur la page du profil du pays de l'ONUDC.

6. Dialogue direct

Options à soutenir :

- **Le document de l'ONUDC propose un calendrier public des visites de pays à venir afin d'accroître la transparence.** En plus de fournir un calendrier des visites de pays à venir, un calendrier public devrait **également fournir une liste des examens de pays qui seront achevés cette année-là et un calendrier pour la date à laquelle le IRG discutera des examens de pays spécifiques qui ont été achevés.** Le calendrier public doit être régulièrement mis à jour et fournir des explications sur les retards et la manière dont ils seront résolus.¹⁶
- Prévoir la possibilité de visites d'examen plus longues si nécessaire.

Ce qui manque :

- **Organiser une réunion avec les parties prenantes non gouvernementales au cours de la visite d'examen** (idéalement au début de la visite d'examen et en l'absence du gouvernement examiné).
- **Publier un calendrier de l'examen par pays et indiquer comment les ONG peuvent participer** au processus d'examen sur la page du profil du pays de l'ONUDC ; **fournir les coordonnées actualisées du point focal du**

¹⁵ Selon le document de l'ONUDC (juillet 2024), "[Updated analysis of the views of States Parties on the next phase of the IRM](#)", voir C.23 : "Cinquante-sept pour cent des répondants ont indiqué que la liste de contrôle pour l'auto-évaluation devrait inclure un espace qui pourrait être utilisé par d'autres parties prenantes pour fournir des informations, si elles étaient invitées à le faire par l'État partie examiné, conformément au paragraphe 28 des termes de référence."

¹⁶ Une façon de promouvoir la responsabilité en matière de respect des calendriers d'examen est d'inclure des échéances spécifiques pour chaque étape du processus d'examen, qui sont affichées sur la page du profil du pays de l'ONUDC et régulièrement mises à jour.

gouvernement pour permettre aux ONG d'obtenir plus d'informations sur la manière dont elles peuvent participer au processus d'examen par pays.

7. Documents de résultats

Options à soutenir :

- **Les résumés analytiques et les rapports d'examen de pays devraient comporter une analyse plus approfondie**, et les textes juridiques pourraient être inclus dans la réponse à la liste de contrôle pour l'auto-évaluation ou dans une annexe au rapport.¹⁷ Nous soutenons l'option 3¹⁸ pour étendre le résumé analytique et inclure une analyse approfondie et des résumés de chaque section du rapport d'examen de pays et des résultats.

Ce qui manque :

- **Toutes les contributions et tous les résultats de la visite d'examen devraient être publiés. Il n'est pas suffisant que les pays ne publient que le résumé exécutif ; tous les pays devraient publier leurs rapports d'examen de pays complets afin de s'assurer qu'une image complète de la mise en œuvre de la CNUCC par un pays est accessible au public.**
- **Le résumé analytique et le rapport d'examen de pays doivent contenir une section résumant la manière dont les parties prenantes de la société civile ont été impliquées dans les examens nationaux**, les parties prenantes spécifiques qui ont été impliquées (qui pourraient être incluses en annexe), les documents et autres contributions reçus par les parties prenantes, et la manière dont les opinions des parties prenantes ont été prises en compte dans l'examen.
- **Les rapports d'examen de pays et les résumés analytiques doivent également comporter une section qui expose les principaux problèmes de corruption dans le pays, le contexte politique/économique et l'environnement dans lequel la société civile peut participer activement aux efforts de lutte et de prévention de la corruption (conformément à l'article 13 de la CNUCC et à la déclaration politique de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies).**¹⁹

¹⁷ Document de l'ONUDC, F 26, p. 6.

¹⁸ Document de l'ONUDC, tableau 7, option 3, p. 9.

¹⁹ Il est essentiel que "les conditions soient réunies pour que les individus et les groupes extérieurs au secteur public, notamment la société civile, les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, le secteur privé, les universités et les médias, puissent contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de la Convention, notamment en ayant la possibilité d'agir de manière indépendante et sans crainte de représailles en raison des efforts qu'ils déploient pour prévenir et combattre la corruption". Voir la [déclaration politique de l'UNGASS](#) (paragraphe 21 et 31), et la résolution 10/1 de la Commission des droits de l'homme, les PO 8, 9 et 13 et le préambule : [Atlanta 2023 : promouvoir l'intégrité, la responsabilité et la transparence dans la lutte contre la corruption](#).